



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505856-20260417-2026-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

CONSEIL MUNICIPAL

2026-037

Séance du 17 avril 2026

## DÉLIBÉRATION

**Objet :** Fixation du nombre de membres représentants du Conseil municipal au sein du Comité de la Caisse des Ecoles et désignation de ces membres

L'an deux mil vingt-six, le 17 avril à dix-neuf heures précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 10 avril 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

**Étaient présents :** Christine CHAMPEL, Aristote ZOLA, Khedoudja HADJADJ, Grégory FOURNIER, Laila HAMDAOUI, Nabil CHABANE, Marina RIBEIRO, Frédéric BRIDE, Ayzate CHANFI, Samba GASSAMA, Stéphanie AMRAM, Nivel DIRIL, Khadidja BOUGUELMOUNA, Mamadou DIALLO, Sihem BSILA, Sambou DIABY, Aicha COULIBALY (Adjointes au Maire), Régis RAMOS, Merchat BABOUTANA, Turkan INAN, Laure SISSOKO, Sabrina MESLEM, Hassan HAMMANE, Aurélie WALLABREGUE, Kévin ZINDY, Cyril ABEL, Sibiry KONATE, Arif-Emre ATAS, Marwa JEBBOURI, Patricia DELOISON-HUCHER, Chantal GROLIER, Odile STANCIU, Thomas MENDY, François-Xavier VALENTIN, Yelikh BOUANDZI, Ali BOUJERFAOUI, Ninos OCLIN, (Conseillers municipaux).

### **Représentés par pouvoir :**

Ul Zaman TAHAWAR	pouvoir à	Hassan HAMMANE
Cyril MOUGEOT	pouvoir à	Sabrina MESLEM
Elodie LEMONNIER	pouvoir à	Grégory FOURNIER
Inès HERBADJI	pouvoir à	Khadidja BOUGUELMOUNA
Laetitia BEN ATOUIL	pouvoir à	Thomas MENDY
Julia UZAN	pouvoir à	Odile STANCIU

**Absent excusé :** Henriette MELIZER

**Secrétaire de séance :** Sabrina MESLEM

---

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 212-26 et suivants du Code de l'éducation,

Vu la délibération n° 2026-028 du 29 mars 2026 relative à l'installation du Conseil municipal,

Considérant qu'il est nécessaire, suite au renouvellement du Conseil municipal, de fixer le nombre des membres représentants du Conseil municipal au sein du Comité de la Caisse des Ecoles, et de les élire,

Considérant que le nombre des membres représentants du Conseil municipal au sein du Comité de la Caisse des Ecoles est de deux ; que toutefois, en application de l'article R 212-26 du Code de l'éducation, le Conseil municipal peut, par délibération motivée, porter le nombre de ses représentants à un chiffre plus élevé, sans toutefois excéder le tiers des membres de l'assemblée municipale ; que compte tenu des nombreuses activités de la Caisse des Ecoles, il est proposé de désigner neuf représentants,

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité pour les articles 1 et 2,

**Article 1** : Décide de fixer à 9 le nombre de conseillers municipaux, dont le Maire Président de droit, membres du Comité de la Caisse des Ecoles.

**Article 2** : Décide d'élire 8 conseillers municipaux membres du Comité de la Caisse des Ecoles.

**Article 3** : Procède à l'élection.

Sont candidats :

Liste 1 présentée par Bassi KONATE,

- Christine CHAMPEL,
- Ayzate CHANFI,
- Stéphanie AMRAM,
- Aurélie WALLABREGUE,
- Turkan INAN,
- Samba GASSAMA,
- Khedoudja HADJADJ,
- Marwa JEBBOURI.

Liste 2 présentée par François-Xavier VALENTIN,

- Patricia DELOISON-HUCHER,
- Odile STANCIU.

Nombre de votants : 44

Nombre de bulletins : 44

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 43

Répartition des sièges :

- Liste 1 présentée par Bassi KONATE : 6
- Liste 2 présentée par François-Xavier VALENTIN : 2

Sont élus membres du Comité de la Caisse des Ecoles de Sarcelles pendant la durée du mandat :

- Christine CHAMPEL
- Ayzate CHANFI
- Stéphanie AMRAM
- Aurélie WALLABREGUE
- Turkan INAN
- Samba GASSAMA
- Patricia DELOISON-HUCHER,
- Odile STANCIU.

**Article 3** : Demande à Monsieur le Préfet de désigner un représentant de l'Etat amené à siéger au sein dudit Comité.

Fait et délibéré en séance le 17 avril 2026.

Le Maire,  
Bassi KONATE



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,

Certifie le caractère exécutoire du présent acte

Qui a été transmis au contrôle de légalité le 27.04.26

Et notifié ou publié par extrait le 24.04.26

Pour le Maire et par délégation